



# Dossier d'inscription à l'Ecole et aux activités péri et extra scolaires

A remettre à l'accueil de la Mairie accompagné des pièces justificatives

## ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Niveau (2021/2022) : \_\_\_\_\_

Nom et prénoms du parent titulaire du compte Carte+ :

N° de téléphone

Mail

### Pièces à fournir :

- Certificat de radiation (pour les enfants inscrits précédemment dans un autre établissement),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, Gaz, téléphone fixe ou internet, quittance de loyer,...) ou pour les nouveaux arrivants copie de bail ou d'une promesse de vente
- Photocopie du (des) livret(s) de famille complet(s) où figure l'ensemble des membres de la famille
- Attestation de la Caisse d'Allocation Familiale où figure le quotient familial et pour les non-allocataires CAF joindre le(s) dernier(s) avis d'imposition des membres du foyer
- Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire responsabilité civile
- Attestation d'assurance individuelle accident
- Pour les enfants inscrits en ULIS, copie de la notification de l'éducation nationale
- Pour les familles d'accueil : copie du jugement de placement ou attestation du juge
- En cas de séparation des parents, dernière décision de justice en date justifiant de la garde de l'enfant et de l'autorité parentale, à défaut attestation sur l'honneur,
- Une photo récente

*Article 441-7 du Code Pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 244,90€ d'amende le fait : d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ; de faire usage d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 734,71€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui »*

*Les informations portés sur le présent dossier sont destinées à un traitement informatique. Le destinataire des données est le service « enfance-jeunesse » de la Ville de Montech. Conformément à la Loi 78.17 du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification à ces informations en vous adressant par courrier à la Mairie de Montech - Service enfance-jeunesse - 1 place de la Mairie - 82700 Montech*

**Ville de Montech**

Service Enfance-Jeunesse  
1 place de la Mairie  
82700 Montech

Téléphone : 05 63 64 82 44  
Fax : 05 63 64 87 72

**INSCRIPTION SCOLAIRE**  
**ALAE**  
**ALSH**  
**Restauration Scolaire**

Réservé Mairie de Montech :

Dossier complet :  OUI  NON

Remis le : \_\_\_\_\_

Relance le : \_\_\_\_\_

## Identité de l'enfant :

Photo

NOM : \_\_\_\_\_

Prénoms : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ A : \_\_\_\_\_

Fille

Garçon

## Responsables légaux

Père  Mère  Tuteur

Autre ( à préciser) \_\_\_\_\_

Père  Mère  Tuteur

Autre ( à préciser) \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

PRENOM : \_\_\_\_\_

ADRESSE ( si différente de l'enfant) \_\_\_\_\_

ADRESSE ( si différente de l'enfant) \_\_\_\_\_

TEL DOMICILE :

TEL DOMICILE :

TEL PORTABLE :

TEL PORTABLE :

TEL TRAVAIL :

TEL TRAVAIL :

COURRIEL :

COURRIEL :

## Autorité parentale

Les deux parents sont-ils titulaires pleinement et conjointement de l'autorité parentale ?

Oui

Non

## Informations tarification / facturation

Les tarifs des prestations sont établis en fonction des revenus du foyer et du nombre de personnes à charge. Celui-ci permet de calculer un quotient familial.

Le quotient familial est le douzième de la somme des revenus imposables du foyer et des prestations familiales (à l'exception de quelques allocations comme par exemple l'allocation de rentrée scolaire, la PAJE et le complément libre choix de mode de garde) divisée par le nombre de parts qui compose le foyer.

Pour permettre à la ville de Montech de vous facturer au plus juste les prestations auxquelles votre enfant est inscrit nous vous invitons à nous fournir les informations suivantes :

### Pour les allocataires CAF (fournir une copie de l'attestation CAF où figure le quotient familial):

N° d'allocataire [REDACTED]  
Nom et prénom [REDACTED] de l'allocataire  
Nombre d'enfants à charge [REDACTED]

### Pour les non-allocataires CAF (fournir obligatoirement le dernier avis d'imposition des représentants légaux) :

Organisme d'affiliation (ex. MSA,....)  
N° d'allocataire [REDACTED]  
Nom et prénom [REDACTED] de l'allocataire  
Nombre d'enfants à charge [REDACTED]

Nom et coordonnées de l'employeur du Père :  
Nom et coordonnées de l'employeur de la Mère :

[REDACTED]

[REDACTED]

### Inscription :

Ecole  OUI  NON

ALAE (*Accueil de Loisir Associé à l'Ecole Matin – Midi et Soir*) et Restauration Scolaire :  OUI  NON

ALAE Mercredi  OUI  NON

ALSH Vacances  OUI  NON

Les inscriptions pour les mercredis et les vacances se font via le site de la Ville de Montech, espace « Service en ligne », onglet « Portail familles ».

Les codes d'accès sont à demander au service Enfance-Jeunesse en Mairie.

Un guide pratique pour vous aider à vous inscrire est à votre disposition sur le site de la ville.

## Acceptation du règlement de ALAE ALSH CANTINE

Nous, soussignés, représentants légaux de l'enfant, acceptons et adhérons pleinement au règlement intérieur ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES consultable sur <http://www.ville-montech.fr/>.

A ....., le...../...../.....

**Signature des représentants légaux.**

## Attestation de prise en charge financière

Je soussigné(é) , ..... agissant en qualité de  Père  Mère  Tuteur  Autre m'engage à prendre en charge le paiement des consommations de mon enfant.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur le présent dossier et je m'engage à signaler tout changement de situation financière, familiale, de domicile ou de coordonnées téléphoniques en cours d'année.

A ....., le...../...../.....

**Signature des représentants légaux.**

## Important :

- ⇒ Si vous rencontrez des difficultés financières, veuillez contacter la mairie, nous essayerons de trouver avec vous des solutions de paiement.
- ⇒ Attention si vous ne fournissez pas les justificatifs permettant de calculer votre quotient familial, les prix pratiqués seront les plus élevés. De même il est impératif de nous fournir les attestations d'Aide au temps libre pour que cette aide puisse vous être octroyée.
- ⇒ Le compte « Carte+ » doit toujours être approvisionné avant consommation. Les badgeuses disposées aux entrées des écoles vous indiquent lorsque votre compte est inférieur à 15€.  
N'oubliez pas de le créditer régulièrement :
  - Par carte bancaire sur le site [www.ville-montech.fr](http://www.ville-montech.fr), rubrique « services en lignes » : « Portail Familles » avec les codes fournis par le service Enfance Jeunesse
  - En espèces, par chèque (à l'ordre de la régie enfance jeunesse), chèques vacances (pour l'ALSH), CB, CESU ( pour l'ALAE pour les enfants de moins de 6 ans) à l'accueil de la mairie aux jours et aux heures d'ouverture.